Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 9 septembre 2002

Messagerie

Projet de loi

approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2003

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,

vu l'article 160, alinéa 1, lettre a, de la constitution genevoise, du 24 mai 1847;

vu l'article 37, lettre a, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973;

vu la décision du Conseil d'administration des Services industriels de Genève, du 26 septembre 2002,

décrète ce qui suit :

Art. 1 Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation des Services industriels de Genève est approuvé conformément aux chiffres suivants :

F

		-
a)	total des produits :	821 753 800
b)	cash-flow d'exploitation:	296 904 700
c)	résultat net d'exploitation :	215 254 700
d)	résultat net de l'exercice :	133 636 800
e)	cash-flow libre ·	99 735 300

Art. 2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement des Services industriels de Genève, s'élevant à 114 614 800 F de dépenses, est approuvé.

PL 8842 2/6

Art. 3 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 2003.

Certifié conforme Le chancelier d'Etat : Robert Hensler 3/6 PL 8842

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

Le Conseil d'Etat vous transmet le projet de budget 2003 des Services industriels de Genève (ci-après : SIG) tel qu'il a été adopté par son Conseil d'administration en date du 26 septembre 2002.

Il traduit de façon évidente la poursuite des efforts déployés depuis plusieurs années par les SIG pour améliorer sa situation. Le budget 2003 confirme le redressement financier des SIG constaté ces dernières années. Ainsi le résultat net d'exploitation devrait atteindre 215,3 millions de F (177,2 en 2001), le résultat net de l'exercice 133,6 millions (93,9 en 2001) et le cash-flow libre 99,7 (101,5 en 2001). Les disponibilités générées par l'entreprise sont affectées à la réduction de l'endettement long terme qui, rappelons-le, est passé de 910,0 millions au 31 décembre 2000 à 757,5 millions au 31 décembre 2001.

Les principales hypothèses retenues pour le budget 2003 sont les suivantes :

Eau

Sur la base de l'évolution de ces dernières années les SIG prévoient la stabilité pour les quantités vendues (56,5 millions de m³/an). De même, le prix de vente ainsi que la prime de débit restent inchangés.

Gaz et chauffage à distance

Le nombre de clients chauffage est en augmentation et une légère progression de la consommation a été prise en compte (+ 2,6 % par an). Le prix de vente du gaz naturel est fortement influencé par le prix d'achat de cette énergie. Ce dernier variant en fonction de différents facteurs, tels que le prix du brut à Rotterdam ou le cours du dollar US, il est difficile de faire des estimations fiables à long terme. Il est à relever que le résultat de ce domaine d'activités est peu influencé par des variations du coût de l'approvisionnement, des mécanismes ayant été mis en place pour faire évoluer le prix de vente parallèlement au prix d'achat. Le prix de vente moyen retenu pour le budget 2003 est de 5,6 ct/KWh.

PL 8842 4/6

Electricité

Compte tenu de l'évolution de la conjoncture économique et du marché au cours de ces derniers mois, les SIG tablent sur une très légère augmentation des quantités vendues entre les exercices 2001 et 2003 (+1%/an).

L'estimation des produits liés à la vente d'électricité (477,3 millions) prend en compte l'introduction des produits SIG-Vitale, l'effet des contrats de fidélisation des grands clients et d'une refonte des structures tarifaires. En 2001, ces produits avaient atteint 488,2 millions de F.

Les achats d'énergie électrique (172,3 millions de F) sont en légère baisse par rapport à l'exercice 2001 (198,9) et par rapport au budget 2002 (177,9). Cette évolution tient compte non seulement de l'entrée en force du plan d'assainissement financier d'*eos* qui a pour conséquence un abaissement progressif du prix d'achat des SIG, mais également des surcoûts liés à l'acquisition d'énergie hydraulique certifiée, le produit SIG-Vitale bleu représentant environ 89 % de la consommation du canton.

Télécom

La construction du réseau de fibre optique permet aux SIG d'avoir un outil performant et attractif. Les recettes estimées provenant de la mise à disposition du réseau (8,5 millions de F) devraient sensiblement augmenter par rapport à 2001 (6,9) et au budget 2002 (7,6). Cette estimation tient compte d'une appréciation prudente de l'évolution du marché notamment de la situation de certains opérateurs. Les produits liés à la diversification de l'offre des SIG dans ce secteur, notamment suite au rachat de Thermelec – Télécom SA, devraient atteindre 4,2 millions. La location des installations à Téléhouse devrait quant à elle rapporter environ 2,8 millions aux SIG. Compte tenu de tous ces éléments les produits Télécom (15,6 millions de F) augmentent sensiblement par rapport à 2001 (8,7) et au budget 2002 (7,6).

Environnement

Le volume des déchets à traiter, pris en considération est stable (338 000 tonnes toutes catégories de déchets confondues). Les produits intègrent pour la première fois sur un exercice complet la vente de chaleur à CADIOM (1,0 million de F).

5/6 PL 8842

Charges d'exploitation

Charges de personnel

Les charges de personnel (204,6 millions de F) sont proches de celles enregistrées en 2001 (204,6). Les principaux points à mettre en évidence sont :

- une adaptation des salaires estimée à 2 %;
- une augmentation de l'effectif de 24 postes en 2001 s'expliquant principalement par le développement des activités de Télécom (+ 4,4 en tenant compte de l'intégration du personnel de Thermelec-Télécom) et la poursuite de la mise en place du service Commercial (+ 13,7);
- un montant de 1,7 million lié à l'introduction du nouveau système de rémunération (NSR).

Si l'on prend comme élément de comparaison le budget 2002 et non l'exercice 2001 on constate, en revanche, une légère baisse des effectifs (-6,4).

Il est à noter qu'un poste de 4,0 million a été budgétisé dans les opérations exceptionnelles pour tenir compte d'un éventuel bonus pour le personnel (9,0 en 2001).

Frais généraux d'exploitation

Les frais généraux d'exploitation (66,5 millions de F) sont relativement stables par rapport à 2001 (65,0), cela malgré le développement de nouvelles activités.

Redevances aux collectivités

Le poste redevances aux collectivités est stable, la suppression du rabais étant compensée par l'évolution de la redevance.

Investissements

Les investissements nets (participation des clients déduite) s'élèvent à 114,6 millions de F au budget 2003 (92,4 en 2001 et 88,1 au budget 2002). Ce budget est caractérisé par :

 la poursuite de la construction de la nouvelle station de traitement d'eau des Tuileries; PL 8842 6/6

 la reconstruction du poste de transformation de la Praille qui remplace le projet de nouveau poste à Plan-les-Ouates;

- le renouvellement et l'extension des réseaux de distribution d'eau, de gaz naturel et d'électricité;
- le complément du réseau et des installations Télécom.

Charges financières

La baisse sensible des charges financières (36,9 millions de F) par rapport à 2001 (42,3) et au budget 2002 (41) traduit la baisse progressive de l'endettement SIG ainsi que les résultats d'une gestion dynamique de la dette.

Conclusion

Le Conseil d'Etat estime que les mesures prises par les SIG permettront à Genève de bénéficier d'une entreprise forte et diversifiée, capable d'assumer ses responsabilités de service public.

Au bénéfice de ces explications, il vous propose, Mesdames et Messieurs les députés, d'approuver ce projet de loi.